

Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et ses affluents – site Natura 2000 FR5402008

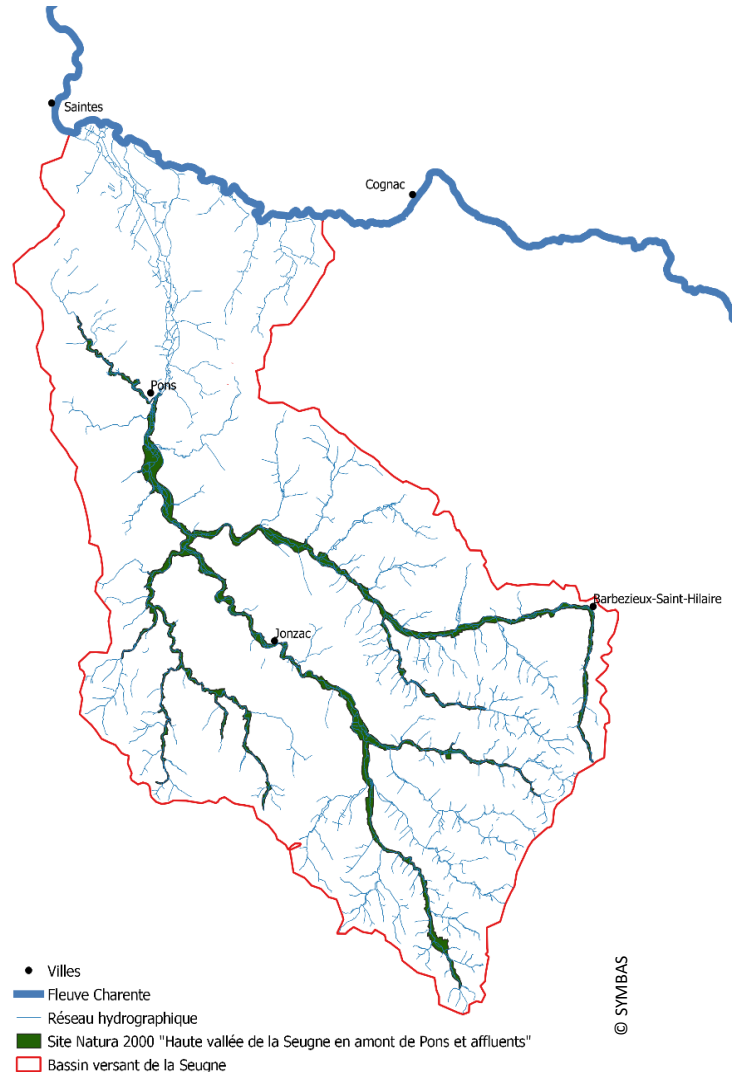
EDITO

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS) organise, coordonne et met en place des programmes d'actions cohérents pour restaurer, préserver les cours d'eau et les zones humides à l'échelle du bassin versant de la Seugne. Afin de mener une gestion globale du bassin de la Seugne et de préserver la biodiversité associée à notre territoire, nous avons été désignés structure animatrice du site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents », en mars 2019.

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels terrestres et marins qui vise la préservation de la biodiversité. Ces sites comportent une importante richesse biologique, puisqu'ils sont composés d'habitats en danger, ayant une aire de répartition réduite, constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres au territoire. Il rassemble également des habitats d'espèces essentiels au cycle de vie de certaines espèces d'intérêt communautaire qui sont en danger, vulnérables, rares, endémiques.

Le site Natura 2000 de la Haute vallée de la Seugne est d'une richesse biologique remarquable ! En effet, sont présents plusieurs habitats d'intérêt communautaire, dont un prioritaire, les forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens, et des espèces d'intérêt communautaire dont le Vison d'Europe, un petit mammifère en danger critique d'extinction qui est également prioritaire. La préservation de la nature, des espèces comme des habitats est un enjeu majeur. Œuvrons tous ensemble pour leur conservation.

Bernard MAINDRON, Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne



Fiche d'identité du site Natura 2000 :

« Plaine alluviale de la Seugne et ses affluents. Il s'agit pour l'essentiel de cours d'eau lents à nombreux méandres et ramifications isolants des îlots boisés peu accessibles à l'Homme et bordés de forêts alluviales, bien développées, à structure hétérogène ».

❖ 4 342 ha

❖ 65 communes

❖ 2 départements : Charente et Charente-Maritime

❖ 15 habitats d'intérêt communautaire

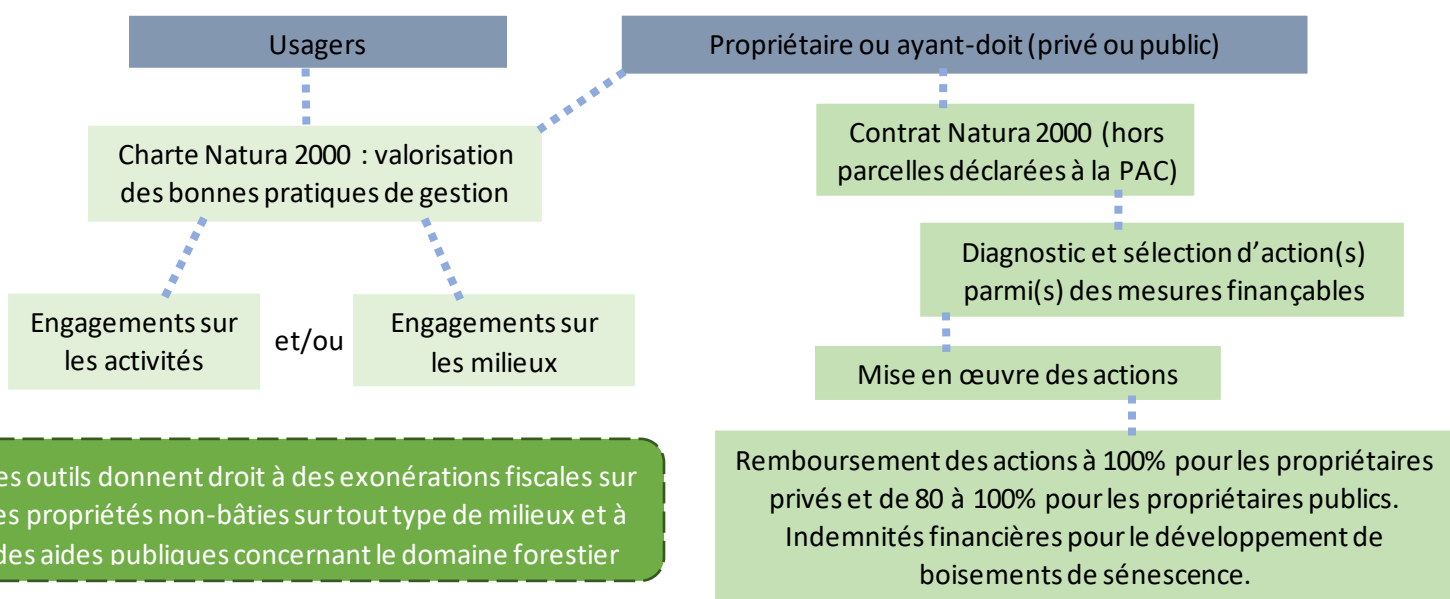
❖ 21 espèces d'intérêt communautaire

NATURA 2000 EN ACTION !

- ❖ Vous possédez ou vous êtes usagers d'une ou de parcelles situées en zone Natura 2000 et vous avez envie de participer à la préservation de ce site ? Que vous soyez une collectivité, un propriétaire privé, un usager, les outils Natura 2000 sont là pour vous !

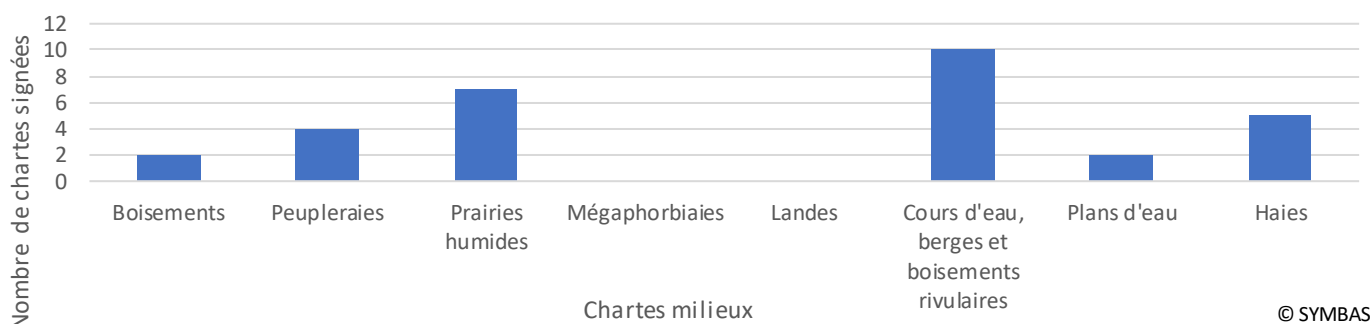
Les contrats Natura 2000 : permettent la mise en place d'actions de gestion, de restauration et de protection en faveur des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire : restauration des prairies humides, plantation de haies, restauration/création de mares, développement de boisements sénescents...

La charte Natura 2000 : permet de valoriser des bonnes pratiques de gestion des milieux naturels : maintenir habitats naturels (boisement, haie, prairie, ...), réaliser les travaux et entretiens en période favorable c'est-à-dire hors période de reproduction des espèces d'intérêt communautaire, préserver des zones de refuge pour la faune ...



❖ Ils s'engagent dans Natura 2000

Déjà 11 propriétaires (privé et public) se sont engagés dans la démarche Natura 2000 en adhérant à la charte Natura 2000. Au total, ce sont **31 ha** qui respectent les engagements des chartes Natura 2000 !



❖ Ça s'est passé près de chez vous : les réunions à destination des élus et des riverains

Plusieurs réunions d'information, à destination des élus et des riverains, ont été réalisées sur différentes communes concernées par le site de la Haute vallée de la Seugne. En un an, déjà 25 communes ont été invitées à ces réunions sectorielles. Ces réunions avaient pour objectif d'informer sur la démarche Natura 2000 et de sensibiliser les riverains sur la richesse biologique du site de la Haute Vallée de la Seugne. Il s'agissait également de promouvoir les outils de gestion qui sont disponibles auprès des acteurs socio-économiques, à savoir les contrats et les chartes Natura 2000. Vous n'avez pas été concernés ? Pas d'inquiétude, d'autres réunions seront programmées prochainement, selon une logique géographique !

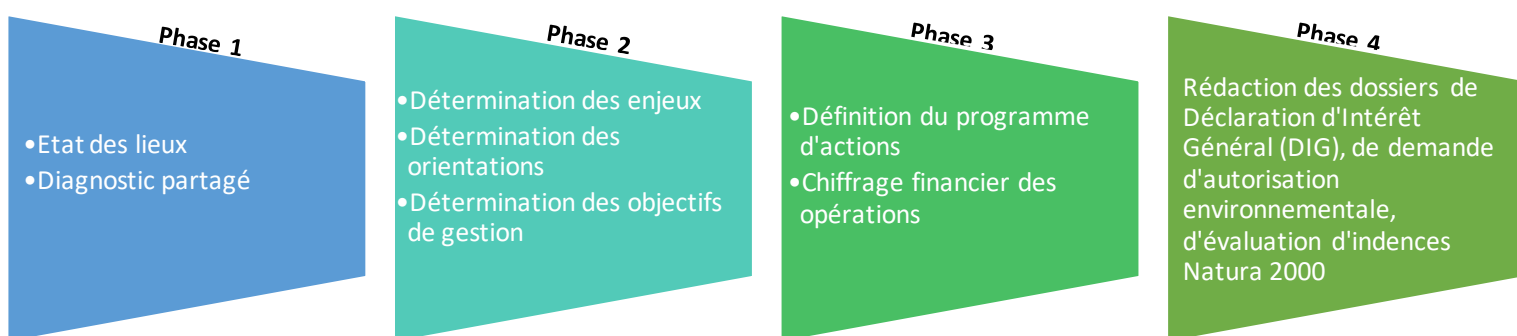
LE PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN DE LA SEUGNE

❖ Le PPG : qu'es aquò ?

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS) a pour mission la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble du bassin versant de la Seugne ; cela en vue de répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne (DCE) sur l'eau et d'éviter les impacts matériels et humains liés aux crues.

Le Plan Plurriannuel de Gestion (PPG) est l'un des outils mis en œuvre par le syndicat pour répondre à ces objectifs. Opérationnel pour 5 ans, il constitue la planification pluriannuelle, structurée et cohérente des interventions et moyens à mener sur le réseau hydrographique et le lit majeur du bassin de la Seugne.

❖ Plusieurs phases sont nécessaires pour l'élaboration du PPG



Ainsi, fin janvier 2020, le SYMBAS a déposé la DIG et le dossier d'autorisation environnementale aux services de l'Etat pour leur instruction. En effet, la DIG est un passage obligatoire pour toute collectivité qui met en place des travaux sur des terrains privés via des fonds publics. De plus, les actions menées répondent à des enjeux d'intérêt général. Cependant, la durée minimale de procédure est de 9 mois. Ainsi le programme d'actions pourra être mis en œuvre, après l'arrêté préfectoral, qu'à partir de fin 2020 ...

❖ Le programme d'actions du PPG

Le PPG est orienté autour de :

- La restauration et la valorisation des milieux aquatiques (hydromorphologique, érosion de berge, ripisylve, zones humides, ...),
- L'amélioration de la gestion qualitative des eaux de surface (rejets, pollutions diffuses, ...),
- L'amélioration de la gestion quantitative des eaux de surface (inondation, ouvrages, ...)

Les actions seront mises en œuvre sur les cours d'eau de la Seugne, du Trèfle, de la Maine, du Lariat, du Gua et du Pérat. Au total, ce sont **35 actions** qui seront menées pour atteindre ces objectifs pour un total de **3,6 millions d'euros HT** (autofinancement du SYMBAS de 1,2 million d'euros HT sur 5 ans).

De nombreuses actions seront réalisées sur ou à proximité du site Natura 2000 de la Haute vallée de la Seugne. L'ensemble de ces actions seront bénéfiques aux espèces aquatiques, semi-aquatiques et terrestres.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez le technicien rivière, Fabien DOUMERET :



06 21 67 69 72



fabien.doumeret@symbas.fr



ZOOM SUR UNE ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

La Loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatique, appartenant à la famille des mustélidés.

Les mâles sont plus grands et plus gros que les femelles. Ils mesurent environ 1,20 mètre pour 8 kg, alors que les femelles mesurent environ 1 mètre pour 6 kg.

La Loutre est vêtue d'une robe marron qui présente des zones plus claires. Sa tête est aplatie, elle a des oreilles courtes et arrondies, des moustaches blanches qui lui permettent de localiser ses proies dans la nuit ou dans les eaux troubles, une queue qui lui sert de propulseur et de gouvernail pour nager, et des pattes palmées.

Elle fréquente le réseau hydrographique ainsi que les annexes du cours d'eau (lit majeur) et s'abrite dans des catiches, des terriers naturels sous berges.



Espèce réglementée au niveau international, européen, national

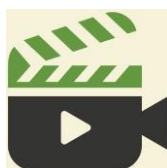
© Sébastien BILLAUD - Zoodyssée - CD79

L'espèce fait l'objet d'un plan national d'actions (2019-2028)



Très discrète, elle est difficile à observer. Pourtant, la Loutre d'Europe nous laisse des traces de son passage ... En effet, on peut suivre sa présence en observant ses empreintes et/ou ses épreintes (déjections). Grâce à ses épreintes, nous pouvons également déterminer son régime alimentaire, qui vous allez le voir est assez riche et varié. Carnivore et opportuniste, elle mange des insectes, reptiles, oiseaux, petits mammifères, batraciens (grenouille et crapaud) mais surtout des poissons et écrevisses américaines (crustacés). Ouf, la Loutre permet ainsi de réguler ces crustacés qui sont des espèces envahissantes !

Très discrète, oui ! Mais nous sommes plus rusés ! Pour pouvoir observer cette espèce, nous réalisons du suivi indirect sur les cours d'eau, grâce à une caméra/photo piège. Ainsi, en 2019, ce n'est pas une Loutre d'Europe que nous avons observé en bord de Seugne, mais bel et bien une famille avec ses deux loutrons ! Retrouvez la vidéo dans les actualités du site internet Natura 2000 : <http://hautevalleeseugne.n2000.fr/>



Vous avez trouvé des épreintes de Loutre d'Europe lors d'une promenade ? N'hésitez pas à transmettre la localisation (sur une carte ou par GPS) de vos observations par email à : natura2000@symbas.fr
Votre contribution est essentielle au suivi de cette espèce !

Pour tous renseignements complémentaires, contactez l'animatrice Natura 2000, Barbara MONNEREAU :



06 45 98 03 26



natura2000@symbas.fr

